

SAINT JEAN DE THOLOME



Bulletin

MUNICIPAL

Été 2023



SOMMAIRE

Vie Municipale

3 - 11

Le Mot du Maire	3
État des finances de Saint-Jean au 31 décembre 2021. .	4-5
Sur quoi on travaille à la mairie ?	6-7
Le CMJ	8-9
RH - Du mouvement dans l'équipe !	10
Adressage	11



Vie du Village

12 - 22

Le premier semestre en photos	12-13
La Minute historique	14
La Minute citoyenne	15
Apiculture loisir, quelles obligations ?	16
Frelon asiatique et recherche de nids.	17
Chenille processionnaire, attention danger !	18
Animaux errants sur la commune, comment agir ?	19
Halte aux déjections canines !	20
Bel Horizon, une pension canine à Saint-Jean	20-21
Chiens catégorisés, que dit la loi ?	21
Refuge de l'espoir	22

Vie Intercommunale

25 - 31

Les déchetteries des 4 Rivières - qualité de service	25
Vous êtes un jeune entrepreneur ?	26
Une plateforme Internet pour l'urbanisme !	27
Le Festival Plein Jour - Pleine Lune	28
La semaine de la Petite Enfance était POP !	29
Un nouveau portail Internet pour la Petite Enfance	30
L'épicerie sociale	30
L'école de musique modifie sa tarification	31



Vie Associative

32 - 35

Le Pré aux livres	32
Aux Fils d'Art Jean	33
Les P'tits Poucet	34
Haut les coeurs Solhandisep	35
Association Periscol	35

Vie Scolaire

23 - 24

Classe découverte dans le Jura	23-24
--------------------------------------	-------

Infos pratiques

36

Infos pratiques	36
Déchetteries	36

LE MOT DU MAIRE



Chères Tholoméennes,
chers Tholoméens,

L'été est là et nous voilà à plus de la moitié du mandat. Le temps file à vive allure, les journées s'enchaînent et ne se ressemblent toujours pas. Chaque journée passée à la mairie apporte son lot de surprises. Les départs et arrivées des agents dans l'équipe

viennent à la fois perturber et dynamiser notre organisation en apportant un nouveau regard et une énergie nouvelle.

Nos agents, je me dois de les remercier. Car ils sont engagés et investis dans leur travail qui, ne l'oublions pas, est au service de chacun de nous. Nous avons la chance, ici, à Saint Jean, d'avoir des agents attentifs et toujours prêts à contribuer à trouver des solutions en cas de problème. C'est une vraie richesse et il me semble important de le souligner. Car si le rôle de l'élu est de prendre des décisions, celui de les appliquer revient à l'agent. Autrement dit, sans nos agents, la majorité des décisions du quotidien ne peuvent aboutir à rien de concret.

Les projets, petits et grands, se poursuivent. L'adressage arrive à son terme. A l'heure où j'écris ces lignes, les panneaux sont commandés. Il ne nous reste "plus qu'à" les recevoir et les installer. Quelques heures de travail s'annoncent donc encore, mais le but est proche.

La consultation citoyenne ayant abouti, nous poursuivons le projet de réaménagement du chef-lieu. La réflexion se poursuit concernant une aire de jeux, demandée et attendue depuis longtemps par les parents. Mais ce n'est pas tout, cette aire de jeux, de partage et de détente pour tous doit prendre place dans un environnement adapté. Hors de question pour nous de la "poser" comme ça, sans avoir une idée de ce qui viendra autour, au risque de devoir y apporter rapidement des modifications pour l'intégrer dans un aménagement plus global. Nous devons d'ores et déjà penser plus large, plus grand, pour s'assurer de la cohérence entre ce qui est entrepris aujourd'hui et ce qui devra l'être demain. Dessiner la trame, c'est tout l'enjeu de ce projet de réaménagement. Savoir où on veut aller, pour être dès le début sur la bonne voie.

Outre ces dossiers prédominants, vous trouverez dans ce bulletin un article rapportant quelques-uns des pro-

jets de plus petite envergure que nous avons menés ce dernier semestre ou menons en ce moment. Ils n'y sont bien sûr pas tous, la liste serait trop longue pour tous les énumérer.

Question animation, ce semestre n'a pas été de tout repos. Cérémonies diverses, actions du CMJ et festivités associatives ont animé ces derniers mois, pour notre plus grand plaisir. Le semestre prochain s'annonce tout aussi vivant, avec les marchés du samedi qui ont repris et seront accompagnés d'une série de marchés nocturnes pour animer les belles soirées d'été. N'oublions pas également le festival Pleine Lune qui nous propose un joli spectacle le 31 août.

A l'automne, nous retrouverons également avec joie l'équipe du CCAS pour une nouvelle Journée Rose & Bleu le samedi 4 novembre. Quant à la cérémonie du 11 novembre, elle s'annonce particulièrement riche cette année avec la présence des membres de l'Union National des Combattants section du Môle. Les associations ne sont pas en reste. Toujours aussi dynamiques, elles nous préparent déjà de belles festivités pour le 2e semestre.

C'est toujours avec beaucoup de plaisir que nous voyons se monter de nouveaux événements festifs et conviviaux. Parce que nous sommes faits pour ressentir, nous émouvoir, partager, nous devons toujours trouver le moyen de nous retrouver. Autour d'un café ou d'une bière, devant un concert ou lors d'une action ramassage de déchets, il n'y a jamais mieux que de se rassembler et d'échanger pour se sentir vivant.

Pour cela, je remercie vivement tous les acteurs de la commune, associations et professionnels, qui contribuent à faire de Saint Jean un lieu de retrouvailles et de partage. Je vous remercie évidemment vous aussi, d'être là pour profiter de ces moments et en faire à chaque fois une réussite.

Je vous souhaite, en mon nom et au nom du Conseil Municipal, un très bel été. Au plaisir de vous retrouver sur les événements qui ne manqueront pas de rythmer le semestre à venir et de partager, avec vous, ces beaux moments de vie de notre village.

Le Maire, Sabrina Ancel

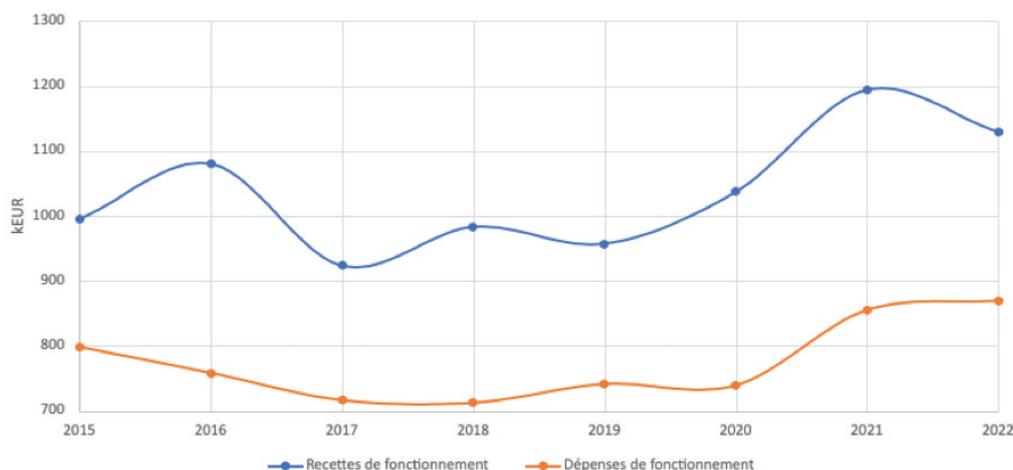
ÉTAT DES FINANCES DE SAINT-JEAN ANNÉE 2022

L'année 2022 est marquée par des recettes de fonctionnement légèrement inférieures à 2021, en raison d'une diminution des recettes de la vente de bois. En effet, celle-ci avait été exceptionnellement élevée en 2021.

Pour ce qui concerne les charges de fonctionnement, si celles-ci sont restées stables entre 2021 et 2022, on constate un transfert des charges à caractère général vers les charges de personnel.

L'excédent de fonctionnement réalisé se situe à un niveau inférieur à celui de 2021, qui était une année exceptionnelle.

Evolution des recettes / dépenses de fonctionnement



Voici d'abord quelques chiffres clés :

	2021	2022
Recettes de fonctionnement	1 194 167,17 €	1 129 287,44 €
Dépenses de fonctionnement	854 743,01 €	869 462,04 €
Excédent = capacité d'autofinancement	339 424,16 €	259 825,40 €
Dépenses d'investissement	149 900,80 €	388 847,08 €
Remboursement d'emprunt	81 224,42 €	98 042,80 €

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement**, inférieures à 2021, se situent malgré tout à un niveau élevé. Cette progression peut être considérée comme durable. Raison :

- Impôts et taxes perçus : 494 737 € perçus en 2022 contre 463 906 € l'année précédente. Cette progression découle de la prise en compte de l'augmentation de la population de St-Jean de Tholome.
- Attribution du fonds "frontaliers" (réversion du Canton de Genève) pour la population des travailleurs frontaliers : 208 298 € perçus en 2022. Ce montant devrait rester stable.



Les autres postes de recettes sont globalement conformes au budget.

Les **dépenses de fonctionnement** sont également conformes au budget. Néanmoins, il est à relever que des évolutions divergentes sont constatées :

- Charges de personnel : après une progression en 2021, une seconde progression est constatée en 2022. Les effets du renforcement du personnel réalisés en 2021 sont maintenant annualisés. Par ailleurs, le personnel non titulaire affecté à l'encadrement scolaire a à nouveau progressé. Ceci en accompagnement de l'évolution des effectifs scolaires. Les charges de personnel se montent maintenant à 373 216 € contre 293 128,90 € l'année précédente.
- Une baisse globale des charges à caractère général, 314 780,26 € (contre 352 366,51 € en 2021) due à une diminution de frais de voirie, une bonne maîtrise des coûts d'énergie et des baisses globales sur divers postes.

Globalement, la commune a généré un excédent de recettes de 259 825,40 €.

COMPTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont en grande partie constituées de l'excédent de fonctionnement de l'année 2021 et d'un remboursement de TVA provenant des investissements payés en 2020. Le total des recettes se montent à 412 068.93 € .

Les dépenses d'investissement sont principalement constituées de l'achat d'un nouveau tracteur, de l'acquisition d'une parcelle adjacente à l'école en vue d'y aménager un terrain de jeu, de divers travaux de construction et de sécurisation de bâtiments. Enfin le remboursement d'emprunts entre aussi dans les dépenses d'investissement.

En 2022, les dépenses d'investissements auront totalisé 486 889,88 €, dont 98 042,80 € de remboursement d'emprunts.

PRÉVISIONS 2023

L'an passé, nous évoquions deux écueils à franchir pour que la santé financière de Saint-Jean reste durablement solide :

- Garder le contrôle des charges de fonctionnement afin de préserver la capacité financière destinée aux investissements.
- Suivre les dépenses d'investissement, afin que celles-ci soient en adéquation avec les projets d'aménagement du centre-bourg en cours d'étude.

Ces deux points restent sensibles et nécessitent un contrôle permanent. Ceci d'autant plus que la municipalité a fait le pari en 2023 d'investir dans le renforcement du staff des agents techniques et administratifs afin de faire effectuer certaines missions (voirie, entretiens du territoire) à son personnel propre, et ainsi économiser sur les interventions extérieures. Le budget relatif aux charges de personnel a donc à nouveau été augmenté. Mais à la demande de certains élus, un plafond a été fixé (400 000 €), qu'il ne s'agira pas de dépasser ces prochaines années. Il s'agit maintenant de voir si ce choix portera ses fruits.

Le plan des investissements n'est pas encore clairement fixé. Il fait le sujet de vifs débats au conseil municipal. Si la réparation et l'agrandissement du préau de l'école est en fin d'étude et devrait finir par un investissement, ainsi que l'adressage et l'agrandissement du colombarium, les autres futurs projets d'investissement seront élaborés quand le résultat de la consultation participative nous sera connu.

Globalement, des avis divergents s'expriment au Conseil Municipal pour ce qui concerne de la gestion financière et des choix d'investissement de la commune.

Dans ce contexte, le rôle de la commission finances, à savoir le contrôle de l'adéquation des dépenses avec les ressources de la commune n'en est que plus important.

Marc Sintès - Responsable Commission Budget & Finances



SUR QUOI ON TRAVAILLE À LA MAIRIE ?

Parce qu'il n'y a pas que les gros projets qui ont de l'importance, voici une liste non exhaustive des "petits" dossiers qui ont été traités ou sont en cours de traitement au sein conseil municipal. Si certains émanent d'une réelle volonté ou d'un besoin identifié, d'autres sont le fruit d'obligations légales qui nous incombent. Tous ont leur importance et nécessitent que l'on prenne du temps, même si le résultat n'est pas forcément palpable pour tous.

L'INSTALLATION DE TOILETTES AU PARKING DE CHEZ BEROU

Ce n'est pas un nouveau dossier, mais il peine à voir le jour. Après avoir rencontré des fabricants, et réalisé une étude de sols pour déterminer les possibilités d'installation sur place, il ne manque à ce jour plus que le devis de terrassement pour poursuivre ce projet et le valider en Conseil Municipal.

Budget : environ 40 000 € TTC pour la cabine seule

L'INSTALLATION DE STORES À L'ÉCOLE

Certaines classes ne sont pas encore équipées de stores et d'autres ont des stores vieillissants dont une partie ne sont plus en état de fonctionnement. Les maîtresses ont donc sollicité la mairie pour une installation ou un remplacement.

Budget : 8 000 € TTC

LE CLASSEMENT ET L'ARCHIVAGE DES DOSSIERS DE LA MAIRIE

Dans les placards de la mairie, les dossiers actuels côtoyaient les archives comptables des années 1960. Les dossiers, déposés sans classement spécifiques, n'étaient pas toujours facile à trouver. Aux archives, la majorité des documents étaient déposés dans des cartons, à même le sol. Pour faciliter le travail du secrétariat et répondre à certaines obligations, le Conseil Municipal a décidé de procéder à une session d'archivage avec une archiviste professionnelle du Centre de Gestion. Suite à l'état des lieux, l'archiviste a estimé à 30 le nombre de jours de travail nécessaire au classement et à l'archivage complet de la mairie.

Budget : 14 175 € TTC

LA CRÉATION D'UN MUR AU CHEMIN SOUS LE FEU

Le chemin s'affaissant sur une propriété, il a été convenu de bâtir un mur de soutènement. Cette réalisation a eu lieu au début du mois de mai.

Budget : 13 800 € TTC

LA RÉPARATION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE

Lors de la visite annuelle, le prestataire de maintenance du clocher nous a signalé certaines réparations à réaliser pour garantir le bon fonctionnement de l'installation.

Budget : 3 244 € TTC

LA RÉFECTION DU MONUMENT AUX MORTS

Malgré les nettoyages, le monument aux morts reste terne et certaines lettres s'effacent. Le Conseil Municipal a choisi de procéder à une rénovation du monument aux morts dans son intégralité, comprenant le remplacement des plaques gravées puisque la peinture utilisée à l'époque n'est plus autorisée. Grâce à un plan spécifique lancé en 2022, nous espérons un soutien financier de la part du Conseil Départemental.

Budget : 12 540 € TTC

LA MISE EN PLACE DE CHANTIERS JEUNES

Dans le but de faciliter l'accès au BSR ou au permis de conduire aux jeunes de la commune, la mairie, avec la MJCI ont mis en place le 1er chantier jeunes qui aura lieu du 21 au 25 août. Cela permettra également de réaliser certains travaux simples en complément de nos agents techniques.

Budget : 1 600 € (200 € par jeune)

L'INSTALLATION DE PANNEAUX D'AFFICHAGE

Ils sont enfin là ! 3 panneaux d'affichage ont été installés dans la commune : au chef-lieu, au tri du poney-club et au parking de Chez Beroud. Réalisés par l'entreprise G. Bois, installée sur la commune, ils sont déjà largement utilisés.

Budget : 4 248 € TTC

L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU COLUMBARIUM AU CIMETIÈRE

Les deux columbariums déjà installés étant presque complets, le Conseil Municipal a jugé utile d'en ajouter un 3e, identique aux deux premiers. L'installation a été réalisée au mois de mars.

Budget : 10 596 € TTC

LA RÉNOVATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE

Face à la crise énergétique, le Conseil Municipal a jugé important de se pencher sur la manière de réaliser des économies d'énergie. Les éclairages intérieurs sont progressivement remplacés par des ampoules LED, l'objectif est d'en faire autant sur l'éclairage extérieur. Le sujet est à l'étude à ce jour pour déterminer le coût et les économies potentielles.

LA RÉVISION DES RÈGLEMENTS DE L'OAP 1 À L'ANCIENNE FRUITIÈRE

Le règlement de l'OAP de l'ancienne fruitière étant particulièrement strict, il est très compliqué de déclencher quelconques travaux à cet endroit. Le Conseil Municipal, avec l'aide de la Direction Départementale des Territoires, réfléchit à la possibilité d'assouplir les règles pour permettre la réalisation de travaux futurs.

L'ORGANISATION DE SESSION D'INITIATIONS AUX PREMIERS SECOURS PAR LE CCAS

Pour favoriser l'apprentissage par tous des gestes de premiers secours, le CCAS a décidé d'organiser et de financer des sessions d'initiation. Organisées avec la Croix Rouge, ces sessions se sont tenues le samedi 3 juin.

Budget : 700 €

L'OUVERTURE D'UN 2^E POSTE AU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

Constatant les difficultés réelles et durables d'un secrétaire à assumer seul l'intégralité de la charge de travail, le Conseil Municipal a choisi de créer un 2^e poste au secrétariat. Cela permettra un meilleur suivi des dossiers et une organisation plus fluide au sein de l'équipe.

LA MISE À JOUR DU CIMETIÈRE

Depuis près de 3 ans, la mise à jour du cimetière se poursuit. La municipalité précédente avait fait l'acquisition d'un logiciel de gestion, dont la mise à jour n'était que partielle. Grâce à l'étude de différents documents (délibérations, arrêtés, registres...) l'histoire du cimetière commence à être plus claire, mettant à jour des problématiques légales qu'il convient de régulariser.

LA CRÉATION D'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Saint-Jean de Tholome étant située en zone sismique, il revient à la mairie l'établissement d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), destiné à déterminer un plan d'action précis en cas de catastrophe.

LA CRÉATION D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Depuis de nombreuses années, le règlement intérieur et les lignes directrices de gestion (grands principes de gestion des carrières des agents) sont obligatoires pour les collectivités. Saint Jean de Tholome n'en était pas encore doté. Après plusieurs mois de travail et quelques allers-retours avec le Centre de Gestion, voilà qui est fait.

LA RECHERCHE DES BIENS SANS MAÎTRES

La gestion des bois est une question importante pour la commune. Des bois non entretenus favorisent le développement de maladies et les risques d'incendie. En ce sens, le Conseil Municipal travaille actuellement à l'identification des parcelles bois n'ayant plus de propriétaire connu.

L'ORGANISATION D'ATELIERS VIVRE ENSEMBLE SUR LE TEMPS MÉRIDIDIEN

Pour favoriser l'intégration de tous au sein de l'école, et suite à certains comportements inadaptés, la mairie, en collaboration avec la MJCI, a décidé de mettre en place des ateliers de sensibilisation "Vivre ensemble". Une action construite en partenariat avec l'équipe de cantine, déjà très active pour l'intégration de tous les enfants.

.....

Outre ces travaux communaux, la commune prend part également à divers dossiers intercommunaux tels que

SCHÉMA DES SENTIERS DE RANDONNÉES

Avec la CC4R, la commune a identifié les différents sentiers de randonnée existants. Ceux-ci ont été classifiés et seront balisés suivant un code identique sur toute la communauté de commune.

ORGANISATION DU FESTIVAL PLEIN LUNE PLEIN JOUR

Depuis 2018, le festival Pleine Lune, puis Plein Lune, Plein Jour, fait venir des événements culturels dans des lieux insolites, poétiques de la CC4R. Depuis 2022, Saint-Jean accueille un spectacle dans la commune. Cette année, il sera le 31 août à 20h.

ORGANISATION DE LA FÊTE DU LAC

Comme chaque année, Saint-Jean de Tholome organise, avec les communes de Saint Jeoire, La Tour, Ville en Sallaz et Viuz en Sallaz, la fête du lac. Elle permet aux associations de la commune de contribuer à tenir la buvette, afin de gagner un peu d'argent pour leur fonctionnement. Elle aura lieu, comme chaque année le 13 juillet.

LE CMJ : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Ils sont 8 ! Ils ont entre 9 et 12 ans. Ils sont 3 filles et 5 garçons.

Ce sont nos conseillers du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Ils se réunissent régulièrement (1 fois tous les 2 mois environ) pour échanger leurs idées ou discuter des projets qu'ils veulent concrétiser.

Très vite, un après-midi jeux de société s'est mis en place et puis une journée pour nettoyer le village. Les idées fusent de tout côté, ils fourmillent d'envies, de sujets qui les intéressent : de l'écologie aux rencontres intergénérationnelles en passant par la création de lieux de jeux ou de fêtes pour notre village.

Ils sont curieux, bavards, toniques, avec une énergie débordante parfois difficile à canaliser. Mais ils ont l'enthousiasme de croire à leurs projets, de les mener et de les vivre à 200%. C'est sûr, ils vont nous chambouler !



CMJ DE SAINT JEAN DE THOLOME



Benjamin



Lysandre



Owen



Juan



Léane



Lilian



Anaïs



Romane





Je m'appelle **Owen**, j'ai 10 ans et je suis en CM1. J'ai voulu me présenter parce que je me suis dit que ça pouvait être bien parce que j'avais plein d'idées pour améliorer la commune et organiser des choses.

Je m'appelle **Romane Gaborieau**, j'ai 14 ans. J'ai voulu participer au CMJ pour participer à la vie du village et le représenter. Je veux aussi garder le lien avec ceux avec qui j'étais à l'école, car je ne suis pas dans le même collège, par le biais d'organisations d'évènements au sein du village.

Je m'appelle **Lilian Guillaumond**, j'ai 11 ans, je suis en CM2 cette année. J'adore la danse, surtout le hip hop et aussi faire du vélo.
Je me suis inscrit au CMJ parce que j'aime bien travailler en équipe et parce que j'aimerais réaliser mes projets et améliorer mon joli village.

Je m'appelle **Juan**. J'ai voulu me présenter au CMJ pour faire de notre village un village meilleur. Mais je me suis surtout présenté pour organiser des évènements.
Le CMJ m'apporte des informations sur le village que je ne connaissais pas (le nombre d'habitants...). Il m'apporte aussi l'intérêt d'organiser des évènements.

Je m'appelle **Anaïs** et j'ai 12 ans.
J'aime beaucoup m'investir dans la commune.
Mon but, en me présentant au CMJ, est de favoriser les rencontres entre les jeunes de la commune.
Les thèmes que j'aime défendre sont l'écologie, le vivre-ensemble et le partage des connaissances de chacun.

Je m'appelle **Lysandre**. J'ai voulu me présenter pour faire des choses avec les Tholoméens, pour représenter les enfants de Saint Jean de Tholome, pour améliorer mon village et proposer mes idées. Je veux aider Saint-Jean.

Je m'appelle **Benjamin** et j'ai 9 ans.
J'ai souhaité m'investir au CMJ pour aider les gens de la commune à donner leur avis, à faire des propositions. Je pense que ça va m'aider à grandir et me responsabiliser. Je souhaite aider les gens du village à s'investir dans l'écologie et favoriser les échanges entre les enfants et les personnes plus âgées.

Je m'appelle **Léane**, j'ai 10 ans, je suis en classe de CM2. Je voulais faire partie du CMJ pour apporter des choses nouvelles pour les enfants de Saint Jean. J'ai comme idées de faire un skate-park, une mini-ferme, une piste cyclable et des ateliers de peinture. Ce que j'aime dans les réunions du CMJ, c'est que l'on peut tous amener des idées, donner notre avis en respectant aussi les avis des autres copains.

RH – DU MOUVEMENT DANS L'ÉQUIPE !

Je profite de ces lignes pour remercier une nouvelle fois Daniel, notre agent technique parti à la retraite le 31 mars, pour ses nombreuses années de service dans notre commune. Je souhaite également la bienvenue à Christophe, notre nouvel agent technique, venu prêter main forte à Yann depuis le 15 mai.

Au secrétariat, le départ de Talia nous a placé en zone de turbulences, il faut l'admettre. Mais grâce à l'ouverture d'un poste d'assistant administratif, nous allons aujourd'hui vers une meilleure efficacité et une meilleure qualité de service pour tous, élus, agents et administrés. A ce poste, nous avons intégré Cécile au début du mois de juin. Elle a pris ses fonctions avec beaucoup de motivation et de détermination, malgré la charge importante de travail et l'absence d'une secrétaire qualifiée. En août, Véronique viendra combler ce manque et deviendra le chaînon manquant du pôle administratif de la mairie. Nous serons alors au complet pour vous servir dans les meilleures conditions.

L'équipe périscolaire ne fait pas exception, avec plusieurs mouvements à venir. D'abord, le départ de Camille, qui encadrerait jusque-là les petits Tholoméens le midi et le soir à la Périscol. Nous lui souhaitons bon courage pour la reprise de ses études, et bien sûr, la réussite.

Ensuite, le départ annoncé fin septembre de Marie-Jo vers les joies de la retraite et de la vie de mamie va nécessiter un remplacement tant sur le temps de cantine que sur le temps Périscolaire. C'est d'ailleurs, Odile, qui va prendre cette fonction et céder sa place d'agent d'entretien sur le créneau 16h30-19h.

Que de mouvements au sein de l'équipe ! Nous souhaitons bien sûr, avec toujours un peu d'émotions, une belle poursuite à ceux qui s'en vont, mais aussi la bienvenue à ceux qui arrivent, en espérant les garder dans l'équipe pour de belles et longues années.

Sabrina Ancel

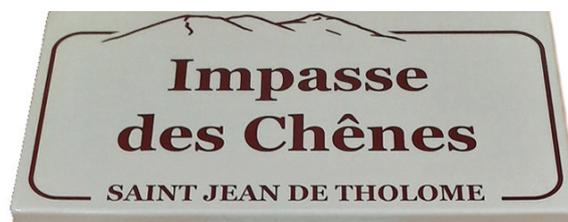


ADRESSAGE

Le dossier de l'adressage sur la commune de Saint-Jean de Tholome arrive bientôt à son terme.

Un choix de panneau a été arrêté par le groupe de travail, en gardant à l'esprit de se démarquer des communes voisines. En effet le type de panneau se devait d'être différent, par son design général et par le fait que les panneaux de rue mentionnent le nom de la commune. Cela nous a paru important pour visualiser le territoire de la commune quand on vient de l'extérieur.

Le design des panneaux de rue et des numéros d'habitation est identique. A savoir, le fond est de couleur ivoire (RAL 1015) le texte, le listel et le graphisme sont de couleur bordeaux (RAL 3004), avec en insertion la silhouette du Môle.



Panneau de Rue - 450x250

Les panneaux de rue (quantité : 80), sont en tôle émaillée de 450x250 avec des angles droits.

Concernant les numéros d'habitation (quantité : 700), pour chaque adresse, les habitants recevront un exemplaire en sticker autocollant, qui pourra être posé, par exemple sur une boîte aux lettres, et un exemplaire en tôle émaillée qui pourra lui être posé sur une partie fixe comme un portail ou une façade de maison. A noter que sur chaque plaque de numérotation, le nom de la voie concernée est indiqué pour se situer dans la commune. La dimension des plaques est de 150x100 ou 180x100, en fonction du nombre de chiffres nécessaires.



Plaque 1, 2 et 3 chiffres - 150x100



Plaque 4 chiffres - 180x100

Concernant les délais, les panneaux de rue et les numéros d'habitation sont actuellement en cours de fabrication chez la société Rochetaillée pour une livraison prévue courant Septembre.

Ensuite, la population de Saint-Jean de Tholome sera informée et une distribution sera organisée par la mairie dans l'automne. Vous recevrez votre adresse officielle, vos jeux de plaques, l'engagement et les instructions nécessaires pour l'installation. Pour rappel, la pose des plaques de numérotation sera laissée à l'initiative des habitants.

Philippe Maurice-Demourieux



LE PREMIER SEMESTRE EN PHOTOS



Les Voeux
13/01/23



Soirée jeux du CMJ - 11/03/23



Départ en retraite de Daniel - 31/03/23



Visite des archives départementales CMJ - 03/05/23



Cérémonie du 8 mai - 08/05/23



Ramassage déchets CMJ - 13/05/2023





LA MINUTE HISTORIQUE : SE VÊTIR ET SE CHAUSSER À SAINT-JEAN PENDANT LA GUERRE

Pendant la Seconde Guerre mondiale, sous l'Occupation, certains actes du quotidien, tels que s'habiller ou se chausser, deviennent un vrai casse-tête. La raison : une véritable pénurie vestimentaire qui s'installe dès 1940.

La pénurie vestimentaire peut s'expliquer par différents facteurs :

- La ligne de démarcation entre la zone libre et la zone occupée entraîne des difficultés d'approvisionnement entre les régions. A cette période, Paris ne reçoit plus de tissu en provenance du Nord, du Pas-de-Calais et des Vosges, tandis que les trois quarts des usines de chaussures étant situées en zone occupée ne peuvent approvisionner la zone libre.
- Entre les mobilisés et les prisonniers, des dizaines de milliers d'employés dans les usines de textile et de confection manquent à l'appel.
- Dans les conventions de l'armistice du 22 juin 1940, les Allemands exigent des quantités importantes de matières premières. Les matières les plus rares et les plus chères telles que le cuir et la laine sont expédiées en priorité vers l'Allemagne.

Ainsi, avant 1939, 60 millions de paires de chaussures de chaussures à semelle de cuir étaient fabriquées, il n'y en a plus que 8 à 10 millions en 1940 dont 6 millions doivent être livrées en Allemagne.

Dès l'été 1940, une réglementation stricte sur le cuir est instaurée.

En octobre 1940 est créé un Comité d'Organisation du Vêtement chargé de la répartition des textiles.

En décembre 1940, les chaussures à double et triple semelle de cuir sont interdites ainsi que la fabrication de chaussures à tiges montantes, telles que les bottes ou bottines.

A partir de janvier 1941, un décret interdit la fabrication des grands sacs en cuir et réglemente la fabrication des ceintures de cuir qui ne doivent dorénavant pas dépasser quatre centimètres de largeur.

A partir de février 1941 le textile est rationné et les premiers tickets apparaissent en juillet. Toute personne de plus de 17 ans ne reçoit des bons d'achat de vêtements qu'en cas de grossesse, de mariage, de deuil, lorsqu'elle exerce un métier qui use les habits ou lorsqu'un soldat rentre de captivité.

A Saint-Jean comme ailleurs, la mairie a donc dû s'approvisionner en demandes de bons d'achats de chaussures et de vêtements, afin que les tholoméens puissent formuler leurs demandes et ainsi espérer pouvoir se vêtir et se chausser.

IMPRIMERIE PLANCHER
RUE DU PONT
BONNEVILLE (Haute-Savoie)

TRAVAUX DE LUXE ET DE COMMERCE
Atelier de Composition Mécanique
EDITIONS PUBLICATIONS JOURNAUX
Succursale à Sallanches Place Charles - Albert

TÉLÉPHONE 25 C. C. P. LYON 59.42 R. C. Bonneville 11

Mairie de SAINT-JEAN de THOLOME Doit
ce qui suit, payable à Bonneville

Le 10 Décembre 1941 1945

I9- 3- 4I	100 demandes de bons d'achat de chaussures	15 00	x
	50 demandes de bons d'achat de vêtements	7 50	x
I0- 5- 4I	100 demandes de bons d'achat de vêtements	15 00	x
	100 demandes de bons d'achat de chaussures	15 00	x
	2 carnets de bons de rations supplémentaires	50 00	
	100 feuilles de déclaration souscrite	20 00	
I6- 7- 4I	50 demandes de bons d'achat de pneus	10 00	
24- 8- 4I	50 demandes de bons d'achat de chaussures plus port	9 00	x
30- 9- 4I	50 demandes de bons d'achat de chaussures	7 50	x
8- 12 4I	50 demandes de bons d'achat de chaussures	7 50	x
	50 demandes de bons d'achat de vêtements	7 50	x
	Total	164 00	
Janvier	100 demandes chaussures	15	
		171	
	taxe de transmission	180	
		180 80	
	payé le 10.11.42 sur 1941		
		15	
		171	
		180	
		180 80	



LA MINUTE CITOYENNE

LES BONNES PRATIQUES

POUR UNE MEILLEURE COHABITATION EN NATURE



Trop souvent on entend dire que “la nature est à tout le monde”. Si ces grands espaces peuvent nous donner la sensation de n’être chez personne, il faut avoir en tête que ce n’est pas le cas. Un terrain, qu’il soit exploité ou non, appartient toujours à quelqu’un, qu’il s’agisse d’une personne ou d’un organisme (mairie, département...).

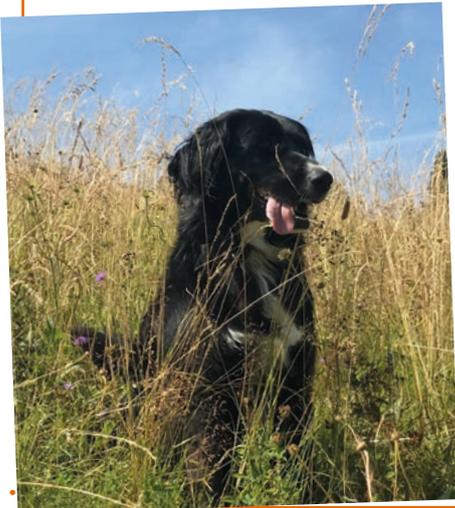
Devant l’augmentation de la fréquentation des espaces naturels, il convient de rappeler certaines bonnes pratiques pour une meilleure cohabitation.

Promener le chien, oui, mais sous surveillance !

De plus en plus de promeneurs, avec ou sans leur fidèle compagnon, se baladent dans les pâturages et prairies de fauche, autant dire dans l’assiette des vaches.

S’il est normal de vouloir emmener son chien lors d’une balade en nature, cela implique une certaine vigilance. En effet, outre le fait que les chiens en liberté peuvent faire peur aux animaux, leurs déjections peuvent être très problématiques. Celle-ci peuvent être porteuses de la Néosporose, une maladie très néfaste sur les bovins dont la conséquence la plus fréquente est l’avortement de la vache.

Lorsque vous traversez une prairie ou un pré, veillez à ne pas laisser votre chien divaguer !



Les déchets repartent comme ils sont venus !

Il est bien trop fréquent pour nos agriculteurs de retrouver des déchets dans le foin destiné aux animaux, mais aussi dans les cultures et les parcs. Parfois, cela s’avère dramatique puisque les vaches peuvent avoir l’estomac perforé par des débris de cannette ou autres emballages, ce qui pousse parfois l’agriculteur à l’euthanasie.

La place des déchets n’est ni au bord des routes, ni dans les champs, mais dans le sac à dos ou dans la voiture !

N’oublions pas que si la nature est un lieu de détente et de loisir pour beaucoup d’entre nous, il s’agit aussi de l’outil de travail de certains. Respecter ces règles, c’est favoriser la bonne cohabitation et la bonne entente de tous les usagers.

APICULTURE LOISIR, QUELLES OBLIGATIONS ?

Les abeilles font partie des insectes pollinisateurs les plus efficaces. Sans elles, pas de pollinisation, et donc plus de fleurs, de fruits, ni de légumes sur terre : c'est à dire 80% de notre alimentation.

Acquérir une ruche est un excellent moyen de mieux comprendre les interactions complexes de la nature, et de nous rappeler la place que nous y occupons. Cependant, l'installation de ruches est soumise à certaines obligations

Quelles règles respecter pour l'installation d'une ruche ?

L'arrêté préfectoral n°575-62 du 21 février 1962 pose les dispositions suivantes :

"Article 1 - Les ruches d'abeilles peuplées doivent être placées à une distance d'au moins dix mètres de la voie publique et des propriétés voisines.

Lorsque le trou de vol des ruches est orienté dans la direction des propriétés voisines, cette distance est portée à vingt mètres, dans le cas où ces propriétés voisines sont des habitations. Cette distance est portée à trente mètres dans le cas où les propriétés voisines sont des établissements publics à caractère collectif (hôpitaux, écoles, maisons d'enfants, colonies de vacances, etc...

Article 2 - [...] ne sont assujetties à aucune prescription de distance les ruches isolées des propriétés voisines ou des chemins publics par un mur, une palissade en planches jointes, une haie vive ou sèche, sans solution de continuité. Ces clôtures doivent avoir une hauteur d'au moins deux mètres au-dessus du sol et s'étendre sur au moins deux mètres de chaque côté de la ruche."

Déclaration des ruches, une étape annuelle obligatoire

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

✉ assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

☎ 01 49 55 82 22

Note : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches.



FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS3, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

- **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

LE FRELON ASIATIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigritarax*) est classé comme espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime d'un arbre. En fin d'automne de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids l'année suivante.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.

Pour lutter contre le frelon asiatique, apprenez à le reconnaître et SIGNALEZ SA PRÉSENCE !

DISTINGUER LE FRELON ASIATIQUE DU FRELON EUROPÉEN

Frelon européen - <i>Vespa Crabro</i>	Frelon asiatique - <i>Vespa Velutina</i>
Tête rousse et visage jaune	Tête noire et visage orange
Thorax noir et rose	Thorax noir
Abdomen jaune avec des dessins noirs	Abdomen noir avec une large bande orange
Pattes rousses	Extrémité des pattes jaunes

Toute personne suspectant la présence de frelons asiatiques nids ou individus sur une zone est invitée à en faire le signalement.

Sur le site internet : www.frelonsasiatiques.fr

En téléchargeant l'application mobile : Frelon Asiatique

La Région Auvergne Rhône-Alpes | FREDON Auvergne Rhône-Alpes | GDS Auvergne Rhône-Alpes

Pour plus d'informations : www.frelonsasiatiques.fr

LE FRELON ASIATIQUE

ABDOMEN NOIR AVEC LARGE BANDE ORANGÉE

EXTRÉMITÉ DES PATTES JAUNE

THORAX NOIR

TÊTE NOIRE

NID PRIMAIRE

NID SECONDAIRE

SIGNALEZ SA PRÉSENCE !

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelons asiatiques ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :

Sur le site www.frelonsasiatiques.fr afin de connaître les démarches

Ce dispositif est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique envahissante. Pour la destruction de nids de guêpes ou autre insecte, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr.

2022 : Des indicateurs à la hausse

La saison 2022 a été une année très tendue en termes de présence du frelon asiatique sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, où le nombre de nids découverts a explosé (augmentation de +93% par rapport à 2021).

Sans préjuger de l'évolution attendue cette année, la campagne 2022 nous incite à la plus grande vigilance pour 2023.

Il est donc essentiel de déclarer, nous comptons sur vous !

Section apicole GDS Auvergne Rhône-Alpes

CHENILLE PROCESSIONNAIRE, ATTENTION DANGER !

La chenille processionnaire du pin est la larve d'un papillon de nuit qui écloit durant l'hiver. Véritable nuisible, elle est à éradiquer dans les meilleurs délais pour éviter les problèmes. Sans intervention, l'infestation est exponentielle et peut devenir très gênante.

Comment les reconnaître ?

Si vous remarquez des nids en fil de soie dans vos conifères, il est très probable que des chenilles processionnaires y aient élu domicile.

En effet, c'est dans les conifères que la femelle papillon pond ses œufs pendant l'hiver. Déposés en rangées parallèles par paquets de 150 à 320, les œufs forment une boule en fils de soie en bout de branche. L'éclosion a lieu 5 à 6 semaines après la ponte.

Le nombre de nids est un bon indicateur du niveau d'infestation.

- 1 à 5 nids : infestation faible
- 5 à 10 nids : infestation moyenne
- 10 à 20 nids : infestation forte
- Plus de 20 nids : infestation massive

La chenille processionnaire mesure environ 4 cm, elle est brune avec des tâches orangées, et recouverte de poils. Elle se reconnaît également par son mode de déplacement en file indienne.

Quels sont les risques ?

Les chenilles processionnaires sont couvertes de poils urticants qui peuvent déclencher différentes réactions, sur les humains comme sur les animaux, selon le type de contact :

- Contact avec la peau : éruption douloureuse avec de sévères démangeaisons.
- Contact avec les yeux : développement d'une conjonctivite.
- Contact par inhalation : éternuements, maux de gorge, difficultés à déglutir, voire difficultés respiratoires.
- Contact par ingestion : hypersalivation, des vomissements et des douleurs abdominales.

Les poils se détachant facilement, il n'est pas nécessaire d'entrer en contact direct avec l'insecte pour déclencher une réaction. Le vent peut en effet suffire à transporter les poils de chenilles processionnaires.

En cas de réaction allergique, consulter rapidement un médecin.

Quel piège pour les chenilles processionnaires ?

Si vous avez des nids, nous vous invitons à piéger les individus afin d'éviter la propagation. Pour cela, il existe différentes solutions.

1. L'éco-piège, à installer en hiver

Un éco-piège est un système qui encercle l'arbre occupé par ces larves et les empêche de rejoindre le sol. Le collier est percé en un point d'où part un tube qui rejoint un sac de terreau meuble vers lequel elles sont dirigées. Se croyant arrivées à destination, elles s'y entendent et forment leur chrysalide. On ne pose qu'un seul collier anti-chenilles par arbre infesté.

L'éco-piège s'installe en hiver, avant que les chenilles ne commencent à descendre.

2. Le nichoir

Les mésanges étant friandes de ces chenilles, vous pouvez favoriser la prédation naturelle en leur installant des nichoirs. En effet, de la nidification au nourrissage des petits, un couple de mésange peut ingérer de 500 à 800 chenilles.

Pour être efficace, le nichoir doit être en place en janvier - février.

3. Le piège

En été, pour réduire la prolifération de l'insecte en limitant sa reproduction, il est possible d'installer des pièges à phéromones. Celui-ci attire le papillon mâle, empêchant ainsi la reproduction et limitant donc le nombre de chenilles.

La période d'installation des pièges commence mi-mai / début juin. Destruction des nids

4. Destruction des nids

Avant la fin de l'hiver, il est recommandé de retirer les nids trouvés sur les arbres et de les détruire par incinération. Bien sûr, cette opération doit être réalisée en étant couvert de vêtements longs, et de gants ainsi que d'un masque.

ANIMAUX ERRANTS SUR LA COMMUNE, COMMENT AGIR ?

Il n'est pas rare que nous soyons interpellés en mairie pour des questions d'animaux en divagation. En effet, cela peut générer différents problèmes, voire causer des accidents. D'après l'article L211-19-1 du code rural, "il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité". Voyons ce que cela implique.

Qu'est-ce que la divagation ?

Un chien est considéré en état de divagation lorsqu'en dehors d'une action de chasse ou de surveillance de troupeau il se retrouve dans l'une des situations suivantes :

- Il n'est plus sous la surveillance effective de son maître,
- Il n'est plus à portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel,
- Il est éloigné de plus de 100 mètres de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, doit être considéré en état de divagation

Concernant les chats, on sait qu'il est plus difficile pour leur maître de les garder sous contrôle.



Néanmoins, notre ami ronronneur peut aussi être considéré en divagation dans les cas suivants :

- Il est non identifié et à plus de 200 mètres des habitations,
- Il est trouvé à plus de 1km du domicile de son maître et non sous sa surveillance immédiate,
- Son propriétaire n'est pas connu et il est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Quelles conséquences en cas de divagation ?

La divagation d'animaux domestiques est passible d'amende, indépendamment des poursuites judiciaires qui pourraient survenir s'il cause un accident (chute de cycliste, accident de voiture, morsures...).

En cas d'accident causé par un animal domestique, l'article 1385 du code civil indique que "le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé."

Animal en divagation, que faire ?

Si vous trouvez un animal en état de divagation, l'idéal est de prévenir son propriétaire si vous savez de qui il s'agit ou si ses coordonnées figurent, par exemple, sur une médaille.

Si ce n'est pas le cas, une convention est signée avec Animaux Secours Arthaz pour permettre la prise en charge de ces animaux. Dans ce cas, il sera à la charge du propriétaire de payer les frais de fourrière pour récupérer son animal.

Si l'animal n'est pas récupéré par son propriétaire, il est mis à l'adoption dans les délais légaux s'il est considéré comme étant adoptable.

☎ 04 50 36 02 80 (accessible 24h/24)
🌐 www.animaux-secours.fr





HALTE AUX DÉJECTIONS CANINES !

Pour le confort de tous, nous demandons aux propriétaires de chiens de ne pas laisser leurs animaux faire leurs besoins n'importe où, ou bien de ramasser.

Nous avons été alertés à plusieurs reprises concernant les déjections canines, principalement aux abords de l'église. Rappelons donc qu'un espace vert n'est pas par défaut un espace de toilettes pour chiens.

Voici, dans le but de conserver le cadre de vie du village, quelques rappels des devoirs des maîtres :

- Tenir votre chien en laisse ;
- Prévoir de quoi ramasser les déjections ;
- Respectez la propreté des espaces publics.

Pour rappel...

Le règlement sanitaire départemental rappelle qu'“il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des pelures, épluchures et résidus de fruits et légumes et, d'une façon générale, tout débris ou détritus d'origine animale ou végétale susceptibles de souiller la voie publique ou de provoquer des chutes.”

Tous types de déchets sont concernés, par exemple : poubelles, mégots de cigarettes, sacs plastiques, déjections (humaines ou animales), matériaux (tôle, ciment, bois...), liquides insalubres, et plus généralement tout autre objet quelle que soit sa nature.

Nous vous remercions d'avance de votre vigilance.



Pensez aux agents communaux ! Aimez-vous passer la tondeuse dans un jardin rempli de déjections ?

BEL HORIZON, UNE PENSION CANINE À SAINT-JEAN

Le 1^{er} août 2022, Amandine et Julien, tous deux passionnés de chiens, ont ouvert la pension canine Bel Horizon, au lieu-dit Les Pérouilles sur le bas de la commune. Depuis, ils accueillent avec grand plaisir nos fidèles compagnons à 4 pattes pour des séjours plus ou moins longs.

Un espace adapté et confortable

La propriété, par ses dimensions généreuses, son exposition et son isolement, offre les conditions idéales pour la création de cette pension canine.

Totalement clôturé, le terrain est équipé de 9 cabanons chauffés et ventilés permettant d'accueillir 2 à 3 chiens chacun. Chaque cabanon a son terrain privatif de 40m² et offre un accès sur un terrain commun de 1200m² où les pensionnaires se retrouvent quotidiennement pour se défouler.

Le soir, les chiens sont rentrés dans leurs cabanons vers 22h et y restent jusqu'au petit matin. Les cabanons et enclos sont fermés à clé pour assurer la sécurité des pensionnaires.



CHIENS CATÉGORISÉS, QUE DIT LA LOI ?

Si les chiens, gros et petits, peuvent tous représenter un danger de morsure ou d'attaque, certains d'entre eux sont considérés comme particulièrement dangereux. Il s'agit de chiens de certaines races bien définies dont les conditions de détention sont encadrées par la loi.

Quels sont les chiens catégorisés ?

Les chiens susceptibles d'être dangereux et faisant l'objet de mesures spécifiques sont répartis en 2 catégories :

- Catégorie 1, les chiens d'attaque. Il s'agit des chiens assimilables aux races Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier, Tosa et Mastiff, dans la mesure où ils ne sont pas inscrits au Livre des Origines Françaises (LOF). Pour être en catégorie 1, le chien doit répondre, selon son type, à une série de critères spécifiques.
- Catégorie 2, les chiens de garde et de défense. Il s'agit des chiens de race Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier, Tosa ainsi que Rottweiler et assimilés.

Quelles conditions de détention pour un chien catégorisé ?

Pour détenir un chien de catégorie 1 ou 2, le propriétaire doit être titulaire d'un permis de détention délivré par le maire de la commune de résidence. La délivrance de ce permis est soumise à 3 conditions :

- Être titulaire d'une attestation d'aptitude sanctionnant une formation portant sur l'éducation et les comportements canins et sur la prévention de l'accident.
- Avoir fait réaliser l'évaluation comportementale obligatoire par un vétérinaire agréé entre les 8 et 12 mois du chien.
- Posséder les documents justificatifs de l'identification du chien, de sa vaccination contre la rage ainsi que le certificat de stérilisation et l'attestation d'assurance responsabilité civile du propriétaire.

Les cas de refus de détention d'un chien de catégorie 1 ou 2

Ne sont pas autorisées à détenir un chien catégorisé :

- Les personnes mineures ;
- Les personnes majeures sous tutelle (sauf autorisation du juge des tutelles) ;
- Les personnes condamnées pour un crime ou à une peine d'emprisonnement avec ou sans sursis pour délit inscrit au bulletin n°2 du casier judiciaire ;
- Les personnes auxquelles a déjà été retiré le droit de possession ou de garde d'un chien.

La pension accueille tous types de chiens, sauf les chiens de catégories 1 et 2. La durée du séjour est au choix du propriétaire, il n'y a pas de minimum ni de maximum, sauf éventuellement en période de forte demande.

Des habitudes préservées

"Les chiens ne sont pas comme nous, on ne peut pas changer leurs habitudes radicalement sans les perturber, dit Julien, on s'adapte donc à leurs habitudes."

Du point de vue de l'alimentation, ils donnent donc 1 à 3 fois par jour selon le rythme demandé par le propriétaire. Quant à la nourriture, *"on est équipés, on a un frigo, on peut donner exactement la même chose qu'à la maison"*, à charge en revanche au propriétaire de fournir les aliments en question.

En cas de traitement médicamenteux, c'est pareil. S'il y a un besoin, le traitement est suivi attentivement. Et en cas de problème, Julien et Amandine, emmènent le chien chez son vétérinaire habituel, sauf si celui-ci est trop loin ou qu'il y a une raison d'aller en urgence chez le vétérinaire le plus proche.

 www.pension-bel-horizon.fr

 06 77 93 97 38

 pensioncanine-belhorizon@orange.fr

 Pension Canine Bel Horizon





REFUGE DE L'ESPOIR, CENTRE D'ACCUEIL POUR LES ANIMAUX EN DÉTRESSE

Centre d'accueil animaux abandonnés, le Refuge de l'espoir, situé à Arthaz Pont Notre Dame, remplit depuis 1962 des missions d'une grande importance pour la commune comme pour les particuliers. A ce titre, depuis 2009, Saint Jean de Tholome dispose d'une convention de partenariat avec le centre, comme plus de 100 autres communes du département.



Quelles sont les missions du Refuge de l'espoir ?

Nous avons un rôle de fourrière. Ainsi, dans le cas de chiens ou chats errants, nous nous déplaçons pour attraper les animaux et les ramenons au refuge. Pour les chats, la notion d'errance n'est pas toujours facile à déterminer. Lorsqu'il s'agit de chats manifestement sauvages, nous les attrapons, puis nous les testons à certaines maladies et les stérilisons avant de les relâcher sur leur lieu de capture. Nous ne pouvons pas les mettre à l'adoption, car ce sont généralement des chats qui ne s'adapteraient pas en famille.

Nous avons également un rôle d'enquête sur les maltraitements animaux. Les communes, mais aussi les particuliers peuvent nous signaler des suspicions de maltraitance animale et dans ce cas nous nous déplaçons pour juger de la situation. Si nous validons l'hypothèse de la maltraitance, nous lançons des procédures auprès des autorités compétentes. Dans de nombreux cas de saisie, nous recueillons ensuite les animaux et faisons le nécessaire pour les faire adopter quand c'est possible.

Enfin, bien sûr, nous recueillons les animaux abandonnés. Pas uniquement les chiens et les chats, même si ce sont les animaux que nous avons le plus, mais aussi les NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie et les animaux de ferme (chèvres, moutons, ânes).

Dans tous les cas, lorsque nous parvenons à une adoption, nous procédons ensuite à un suivi post adoption. Nous vérifions que tout se passe bien, que l'animal et la famille adoptive trouvent leurs repères.

Comment fonctionne le refuge ?

Le refuge fonctionne grâce à 12 employés et un bon nombre de bénévoles. Parmi les bénévoles, nous avons bien sûr ceux qui s'occupent du refuge, mais aussi les promeneurs de chiens et les enquêteurs. Ces derniers suivent une formation afin de maîtriser les connaissances de base en termes d'enquête en protection animale. C'est un engagement lourd, car les enquêteurs sont parfois amenés à être témoins de situations vraiment difficiles.

Comment se porte le refuge ? La crise que l'on subit a-t-elle un impact sur les abandons ?

Le refuge est totalement saturé. Pour les chiens, nous sommes déjà en surnombre et avons actuellement une vingtaine d'animaux en attente d'une place. Les abandons sont très - trop - nombreux, et les raisons données sont diverses. Nous recueillons beaucoup de "chiens COVID", ceux qui ont été adoptés lors du confinement pour avoir une raison de sortir et qui, aujourd'hui n'ont plus d'intérêt pour la famille, mais représentent trop de contraintes.

C'est un peu le même problème que les "chiens cadeaux de Noël", abandonnés l'été suivant, car il est difficile de partir en vacances avec.

L'INFO EN PLUS

L'adoption d'un chien au refuge coûte 300€, celle d'un chat 250€. Les animaux sont vaccinés, identifiés et stérilisés pour l'adoption.

☎ 04 50 36 02 80 (accessible 24h/24)

🌐 www.animaux-secours.fr

📧 animaux.secours.refuge.espoir

✉ info@animaux-secours.fr



CLASSE DÉCOUVERTE DANS LE JURA

Depuis plusieurs dizaines d'année, nous avons inscrit au projet d'école deux sorties avec nuitées sur l'ensemble de la scolarité des élèves : l'une en maternelle dans un environnement proche et l'autre en élémentaire dans une grande ville, afin de découvrir un autre milieu.

La période de restriction sanitaire nous a coupé dans cette habitude. Cette année, nous avons souhaité renouer avec ce type de sortie pour l'ensemble de l'école, de la PS au CM2, afin que les élèves partagent la même expérience collective.

Un projet certes ambitieux, mais qui nous permet de travailler en équipe et de partager les tâches.

A ne pas mentir, la préparation débutée dès le mois d'août afin de trouver un centre adapté aux différents niveaux d'âge, le choix de visites ayant du sens pour les enfants et la recherche de financement a été un lourd travail.

Nous avons choisi le site de Neige et Plein Air à Lamoura car il offre une bonne capacité d'accueil pour les Maternelles et les Élémentaires. De plus il est situé à proximité des activités culturelles, sportives, scientifiques tout en étant dans un milieu naturel préservé. Nous avons aussi privilégié des accompagnateurs qui connaissaient nos élèves (personnel municipal, moniteur de ski), ou qui avaient l'habitude de gérer des groupes d'enfants (enseignant ou ATSEM en retraite) et d'autres de confiance.

Après avoir préparé les élèves pendant des mois, lundi 24 avril, nous avons pris le chemin du Jura : les enfants avaient le cœur léger et le sourire aux lèvres, heureux de concrétiser enfin leur projet.



Arrivée au centre

Comme nous l'avions pressenti, nous avons été très bien accueilli par le personnel du centre qui était à nos petits soins pour répondre au mieux aux besoins des enfants : réhausseur sur les chaises du restaurant pour les plus petits, marche pieds pour les salles d'eau, salle de classe pour chaque niveau...

Il en est de même pour les visites très adaptées aux élèves et toujours menées dans la bonne humeur.



La salle de restauration

Nous avons pu compter sur les plus grands de l'école pour aider, encourager et « driver » les plus jeunes dans des moments particuliers : repas à table (grand et petit alterné pour favoriser l'entraide), pique-nique (les grands ont épluché les clémentines des petits par exemple), ateliers choisis (landart, croquis de paysage...).



Le musée de la lunette



Le pique-nique tous ensemble

La semaine est passée à toute vitesse pour nous tous et, ce sont les yeux remplis de souvenirs, que nous sommes arrivés vendredi 28, accueillis par des parents heureux de retrouver leurs petits voyageurs et reconnaissants envers les accompagnateurs.



Le tourneur sur corne



Nourrissage des rennes au parc polaire



Course festive



Le Lac de Lamoura

Les caves Juraflöre



Actions réalisées pour financer notre projet

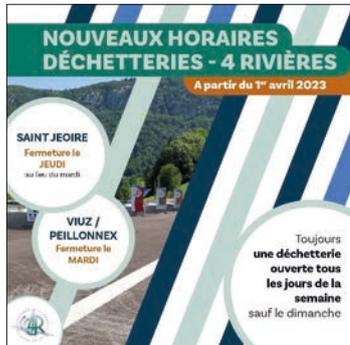
Dans un premier temps nous avons pu compter sur le soutien du Sou des écoles qui par ses nombreuses actions durant l'année nous permet de réaliser nos sorties et activités.

Ensuite la mairie et le conseil départemental vont nous donner une subvention chacun.

Enfin nous avons nous-mêmes réalisé des actions afin de compléter le budget conséquent lié aux 5 jours de voyage et au fait que toute l'école (129 élèves) s'est déplacée.

- Nous avons organisé une course festive fin octobre finalisant notre cycle endurance avec les élèves à laquelle les parents ont pu participer en choisissant la distance qu'ils voulaient parcourir et se restaurer ensuite grâce à notre buvette et aux gâteaux fabriqués par les parents.
- La vente des photos de classe a permis d'augmenter ce budget.
- Nous avons organisé une grande tombola en novembre avec environ 140 lots recherchés par les enseignantes et les parents, nous remercions chacun pour son implication et particulièrement tous les partenaires qui nous ont généreusement donné des lots.
- Une vente de sapins à Noël nous a permis de récolter aussi des fonds.
- La tombola de Pâques a permis de gagner de l'argent grâce aux grilles vendues et aux grands lapins de Pâques en chocolat à gagner.
- Les élèves de CM2 ont vendu des Tawashis (éponges fabriquées avec des chaussettes) qu'ils avaient fabriqués à l'école.
- La vente de porte-gourde a également permis de rapporter de l'argent.

LES DÉCHETTERIES DES 4 RIVIÈRES AMÉLIORENT LEUR QUALITÉ DE SERVICE



Les déchetteries intercommunales s'adaptent continuellement à vos besoins. Cette année, deux nouveautés : une amélioration des horaires d'ouverture et l'acquisition de matériel plus performant.

Après l'ouverture de la nouvelle déchetterie intercommunale de Viuz/Peillonex en novembre 2022,

la communauté de communes continue de faire évoluer l'offre de service. Depuis le mois d'avril, les horaires des deux déchetteries ont été modifiés. La fermeture hebdomadaire a été répartie entre les sites afin qu'au moins une déchetterie sur deux soit ouverte tous les jours du lundi au samedi. Ainsi, la déchetterie de Saint-Jeoire est désormais fermée le jeudi au lieu du mardi. La déchetterie de Viuz/Peillonex reste fermée le mardi. Autre modification, les horaires d'hiver seront étendus à 17h20 au lieu de 16h20 auparavant.

Autre nouveauté, nos deux déchetteries sont désormais équipées de compacteurs. Cet engin au rouleau armé permet aux gardiens de déchetteries de réduire les dépôts sur place sans faire appel à un prestataire.

Résultat pour les usagers : des bennes moins souvent pleines et une diminution de l'interruption du service

Résultat pour la collectivité : moins de rotations de bennes et donc des gains logistiques et financiers.

Vous pouvez apercevoir un compacteur sur chacune de nos déchetteries, équipé de son rouleau, il est actionné 3 à 4 fois par jour par les gardiens de déchetterie afin d'optimiser le service aux usagers.



Comment accéder aux déchetteries ?

Les deux déchetteries, de Saint-Jeoire et Viuz / Peillonex, sont accessibles aux habitants et professionnels du territoire des 4 Rivières. Un badge d'accès unique vous permet d'accéder aux deux sites. Ce badge est à créer lors de votre première visite dans l'une des déchetteries ou à l'accueil de la communauté de communes (Fillinges). Il est nécessaire de présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Pour des raisons logistiques et une meilleure anticipation du remplissage des bennes par les gardiens, les passages sont limités à 2 visites et/ou 2m3 par jour et par site.

Rappel des horaires en période été (*fermées les jours fériés) :

SAINT JOEIRE

Lundi	13 h00 - 18 h50
Mardi	13 h00 - 18 h50
Mercredi	13 h00 - 18 h50
Jeudi	Fermée
Vendredi	9 h00 - 11 h50 / 13 h00 - 18 h50
Samedi	9 h00 - 11 h50 / 13 h00 - 18 h50
Dimanche	Fermée

VIUZ/PEILLONNEX

Lundi	13 h00 - 18 h50
Mardi	Fermée
Mercredi	13 h00 - 18 h50
Jeudi	13 h00 - 18 h50
Vendredi	9 h00 - 11 h50 / 13 h00 - 18 h50
Samedi	9 h00 - 11 h50 / 13 h00 - 18 h50
Dimanche	Fermée

📍 1038 rue de l'industrie
74250 VIUZ-EN-SALLAZ
☎ 04 50 31 46 95
✉ responsable.2d4r@gmail.com





VOUS ÊTES UN JEUNE ENTREPRENEUR ? LE PARCOURS D'ENTREPRISE EST FAIT POUR VOUS !

Parmi ses compétences, la communauté de communes participe au « développement économique intéressant l'ensemble de la communauté ». Dans ce cadre, elle propose aux entrepreneurs des accompagnements et dispositifs à toutes les étapes de la vie de leur entreprise. En 2023, cet accompagnement s'étoffe avec notamment la signature d'un nouveau partenariat.



Des partenaires pour l'accompagnement des entreprises

Afin d'accompagner au plus près de leurs besoins les entrepreneurs, les 4 Rivières s'entourent de partenaires spécialisés du territoire. Après la signature d'un partenariat avec Initiative Genevois, c'est la Maison de l'éco et leur plateforme Rez'up qui ont rejoint notre offre d'accompagnement.

Rez-up, la plateforme de l'entrepreneuriat local, accompagne les porteurs de projets pour la création ou la reprise d'une entreprise ou encore pour passer un cap. Réussir sa création, accélérer son développement, trouver des locaux, réaliser son étude de marché... La Maison de l'Eco aide les (futurs) entrepreneurs à encadrer leur projet avec des accompagnements collectifs et des formations selon le besoin.

Initiative Genevois, c'est l'étape suivante : le financement et l'accompagnement de la création et post-crédation d'entreprise. Le réseau accompagne les premiers pas des entrepreneurs et propose un parrainage par des

• Initiative Genevois :

Anne-Christel CLARISSE - chargée d'expertise et de financement

✉ clarisse@initiative-genevois.fr

📍 Des permanences sont organisées dans les locaux des 4 Rivières

• Réz'up

☎ 04 50 87 09 87 🌐 <https://www.rezup.org/>



chefs d'entreprise ou cadres expérimentés.

Des opportunités d'implantation : zoom sur le bail à construire

La communauté de communes propose aussi des solutions pour l'implantation d'entreprises sur son territoire avec la location de locaux ou le dispositif du bail à construire.

Le bail à construire est une option qui permet à l'entrepreneur d'implanter sa construction sur un terrain au loyer attractif. Le dispositif se constitue avec un bail de location de terrain sur une durée de 18 à 99 ans. L'entreprise (le preneur) s'engage à édifier les constructions et à en assurer l'entretien sur toute la durée du bail. Deux terrains sont actuellement disponibles à la location : terrain de 2200 m² à Saint Jéoire ; terrain de 1958 m² à Peillonex.

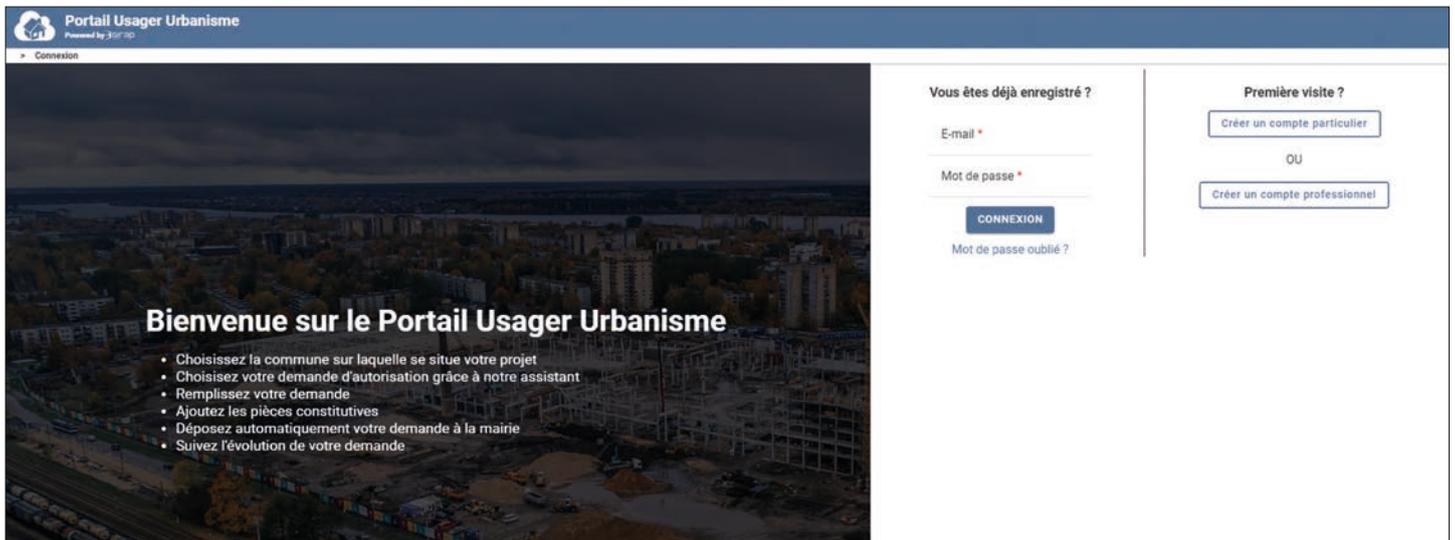
La collectivité est aussi propriétaire de locaux professionnels, les offres sont diffusées sur le site internet et les réseaux sociaux.

Service foncier en 4 rivières

✉ foncier@cc4r.fr



UNE PLATEFORME INTERNET POUR TRANSMETTRE SES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME !



Depuis 2023, une nouvelle plateforme pour les procédures liées à l'urbanisme (certificat d'urbanisme, permis de construire, demande préalable, ...) est accessible. Mieux adaptée pour l'ensemble des usagers, la plateforme évite de se déplacer et permet d'accélérer vos procédures.

La communauté de communes des 4 Rivières assure l'instruction des autorisations d'urbanisme pour l'ensemble des 11 communes du territoire. Le service est à votre disposition pour la réalisation de vos certificats d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire... et vous accompagner dans vos projets.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, tout usager du territoire français peut déposer ses demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais. Depuis cette date, la communauté de communes a mis à disposition des usagers un accès au portail de **Saisine par Voie Electronique (SVE)**.

A partir de juin 2023, l'accès évolue vers un portail directement connecté au logiciel « Next'ADS », utilisé par le service instructeur des autorisations d'urbanisme des 4 Rivières ainsi que par l'ensemble des communes. Ce nouveau portail permet un dépôt dématérialisé des demandes d'autorisation d'urbanisme (CU, DP, PC, ...) pour l'ensemble des usagers.

Depuis le 5 juin 2023 l'accès se fait par cette plateforme :

<https://pu.rgd.fr>

L'accès actuel via l'adresse suivante <https://sve.sirap.fr> ne sera plus possible à compter du 15 juillet.

La saisine par voie électronique en chiffres :

En **2022**, sur 1 646 demandes d'urbanisme déposées dans les 11 communes (tous dossiers confondus), 642 l'ont été par voie dématérialisée, soit **un peu plus d'un tiers des demandes**. Pour le premier semestre 2023, **près de la moitié des demandes ont été déposées par voie dématérialisée**.

Cette évolution témoigne du **succès de la démarche**. Si la procédure de dématérialisation était principalement utilisée par les notaires pour effectuer les certificats d'urbanisme, aujourd'hui c'est l'ensemble des **particuliers** (« pétitionnaires ») et **professionnels** (architectes, géomètres, constructeurs) qui prennent possession de cette procédure.

Le service instructeur du droit des sols de la Communauté de Communes des 4 Rivières se tient à votre disposition pendant les horaires d'ouverture.

🕒 Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

✉ urbanisme@cc4r.fr



LE FESTIVAL PLEIN JOUR – PLEINE LUNE SIGNE UNE ÉDITION ÉCLECTIQUE

La 6ème édition du Festival Plein Jour – Pleine Lune, porté par la communauté de communes des 4 Rivières, s'intègre toujours plus sur notre territoire avec cette année 10 événements pour 10 lieux d'exception. Durant tout l'été, les artistes programmés font vibrer des lieux emblématiques des 4 Rivières.



Une programmation éclectique et pour tous

Le programme de cette sixième édition offre une variété d'événements pour tous. Contes, musique, concerts, danse contemporaine, arts numériques... La signature de ce Festival est la valorisation patrimoniale et environnementale de notre territoire. Chaque événement prend place dans un lieu d'exception de notre territoire. Danse au lac du Môle, Jazz dans les meuliers, théâtre au château de Faucigny, contes dans le verger de Mégevette... L'objectif de ce festival hors du commun est de proposer au plus près des habitants une offre culturelle variée et gratuite qui valorise notre patrimoine.

La soirée de lancement, un rendez-vous devenu incontournable

Après un concert réussi (Scylla) en 2022 pour le lancement du Festival, nous avons fait le choix cette année de la musique électronique. La convention de partenariat montée avec Le Zoo - Usine a permis de faire venir à Fillinges des artistes renommés du monde de la musique électronique. Réunis autour d'un espace restauration et d'une scène extérieure en plein parc de la Sapinière, les 1200 spectateurs ont profité d'une soirée conviviale. Familles, amis, enfants, curieux, fans... le public d'une grande variété a partagé cette soirée hors du commun.

La programmation se numérise

Le Festival s'est doté cette année d'un site internet. Les contenus ont été pensés pour un accès facilité à la programmation : carte interactive, liste chronologique et possibilité d'ajouter les événements à vos agendas !

N'hésitez pas à le visiter !

<http://pleinjour-pleinelune.fr>



LA SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE ÉTAIT POP !

La semaine de la Petite Enfance c'est dans toute la France, et depuis trois ans c'est aussi en 4 Rivières. Durant une semaine de mars les professionnels de la Petite Enfance se sont investis autour de la thématique 2023 : « POP ! Explorer l'extraordinaire dans le quotidien ».



Nous avons eu la joie cette année encore de participer à la 10^e édition nationale de la semaine de la Petite Enfance sur le thème : « POP! Explorer l'extraordinaire dans le quotidien ». Cette année, pas moins de 21 structures et professionnels d'accueil ont participé ! Ecoles, périscolaires, associations, professionnels de la petite enfance (assistants maternels, crèches, micro-crèches),

réseau Idélire (bibliothèques), tout le monde a donné de son temps de sa belle énergie pour rendre cette semaine colorée et positive.

« Plein de lieux, plein d'ambiances ou ateliers POP, fresques géantes, cuisine, musique, POP'ART ont rendu cette semaine POP'ULAIRE » précise Catherine BOSC - Vice-Présidente petite enfance de la communauté de communes des 4 Rivières.

Des photos et des témoignages sont rassemblés dans un livre POP que vous pouvez consulter dans les 10 bibliothèques du territoire et aux accueils des communes.

Vivement l'année prochaine sur le thème « Viens, je t'emmène ! (se laisser guider par l'enfant » du 16 au 23 mars 2024 !



📍 Communauté de communes des 4 rivières - 28, chemin de la Ferme Saillet - Fillings
✉ petite-enfance@cc4r.fr



UN NOUVEAU PORTAIL INTERNET POUR LA PETITE ENFANCE EN 4 RIVIÈRES

Le Service Petite Enfance en 4 Rivières a présenté son nouveau « portail Petite Enfance ». Plus ergonomique et plus fonctionnel, il permet aux parents de trouver des ressources et de réaliser des démarches. Il est aussi un outil pour les professionnels, notamment les assistants maternels.



Pour les démarches des parents et des professionnels, la nécessité d'un portail qui regroupe des ressources, des informations et des démarches de la Petite Enfance devenait centrale.

Le service Petite Enfance en 4 Rivières a travaillé à la refonte du portail Petite Enfance afin de proposer un outil accessible pour les (futurs) parents et les professionnels de la petite enfance. Plus ergonomique et bien plus

pratique, vous pouvez y retrouver des renseignements, des dates, des documents, des liens utiles, des recommandations, etc. tout sur la petite enfance en 4 Rivières ! Pensez à créer votre compte pour gérer, notamment vos demandes de préinscription en crèche.

Ce portail est un des outils d'information du service Petite Enfance en 4 Rivières. Vous pouvez également recevoir des informations sur l'accueil du jeune enfant sur notre territoire en :

- Contactant le service Petite Enfance en 4 Rivières : 04 50 31 68 10 - petite-enfance@cc4r.fr
- Participant aux réunions sur les modes d'accueil - 3 dans l'année proposées 1 mois avant chaque commission d'attribution des places. La prochaine est programmée le 13 septembre 2023, à 20h00 à la salle des fêtes de Peillonex.
- Demandant à recevoir un mail composé de 5 points : les crèches, le rôle de parent-employeur, les disponibilités des assistants maternels, la garde à domicile et les micro-crèches et la maison d'assistantes maternelles.
- Consultant le site internet de la communauté de communes à l'onglet Enfance : cc4r.fr

UNE ÉPICERIE SOCIALE QUI S'AGRANDIT POUR MIEUX ACCUEILLIR LES BÉNÉFICIAIRES

La Communauté de communes des 4 rivières va lancer des travaux d'extension de l'épicerie sociale intercommunale « Espaces 2 Libertés » située sur Saint-Jeoire afin de créer un espace de vente accessible au plus grand nombre. L'objectif est de proposer un espace d'étal plus grand et capable d'accueillir plus de produits.

Gérée par l'association du Secours Catholique de Haute-Savoie, l'épicerie sociale est un service à vocation sociale qui permet une vente de produits alimentaires au profit de personnes rencontrant des difficultés économiques ponctuelles, à un prix réduit. L'objectif est de permettre à certaines familles de surmonter une période difficile ou de se réinsérer socialement en leur proposant

un service de vente de produits alimentaires à bas prix. Ce dispositif veut aussi créer du lien social et rompre l'isolement de certains foyers des 4 rivières.

Chaque semestre, cet outil intercommunal soutient une quinzaine de familles environ. Au vu du constat de l'augmentation du nombre de familles en difficulté due à l'inflation, l'agrandissement de cet espace devrait conduire à accueillir plus de bénéficiaires. Cet agrandissement d'environ 45 m² permettra également aux bénévoles de libérer du temps pour accompagner l'insertion sociale des habitants. La fin des travaux est prévue en fin d'année 2023.



Vie

INTERCOMMUNALE

L'ÉCOLE DE MUSIQUE MODIFIE SA TARIFICATION POUR S'ADRESSER À TOUS !

L'école de musique en 4 Rivières se dote d'un site internet et d'une nouvelle tarification pour l'année scolaire 2023 /2024. Formation musicale, instrumentale, concerts... ouverte à partir de 4 ans l'école de musique propose une formation complète à des prix attractifs !



Les nouveautés : des tarifs révisés et un site internet

Le conseil d'administration et la communauté de communes des 4 Rivières ont voté pour une révision des tarifs de l'école de musique avec une prise en compte du quotient familial. L'offre tarifaire a donc été révisée avec plus de simplicité et surtout des tarifs plus accessibles afin de permettre à tous de bénéficier d'une formation musicale.

L'information sur les activités et les offres de l'école de musique en 4 Rivières n'étaient jusque-là pas faciles à trouver. C'est pourquoi la structure se dote cette année d'un site internet. Vous pourrez désormais y retrouver : une présentation des classes et formations, des vidéos de présentation des artistes - formateurs et de leurs instruments, des actualités et des informations sur le fonctionnement de l'école (tarifs, inscriptions...). Et surtout les nouveaux tarifs !

Le site internet : <https://musique4rivieres.opentalent.fr/>

L'école de musique en 4 Rivières

L'école Musique en 4 Rivières, en Haute-Savoie propose à tous d'avoir accès à une formation musicale complète et de qualité. L'École de Musique est intercommunale et ouverte à tous, adultes et enfants (dès l'âge de 4 ans) avec une priorité pour les enfants. Les cours sont dispensés à Fillinges, Saint Jeoire et Viuz-en-Sallaz selon l'instrument.

L'enseignement ne se résume pas seulement à l'apprentissage d'un instrument, les élèves sont actifs au sein de l'école au travers de projets pédagogiques et dans la pratique collective. L'École Musique en 4 Rivières travaille en étroite collaboration avec les harmonies du territoire, les fédérations musicales locales, départementales et nationales (fédération musicale du Chablais, UFM74, CMF), les partenaires institutionnels locaux (éducation nationale, petite enfance) et les collectivités territoriales (communes, CC4R, conseil départementale de Haute-Savoie). Elle contribue à développer l'accès à la culture et aux pratiques artistiques pour le plus grand nombre dans un aménagement culturel équilibré

Comme chaque année l'école de musique en 4 Rivières propose des concerts et auditions régulièrement. Pensez à consulter la page Facebook et le site internet pour ne rien rater.



LE PRÉ AUX LIVRES

ET SI VOUS VENIEZ DÉCOUVRIR VOTRE BIBLIOTHÈQUE ?

Quand ?

Lundi et jeudi :
16h-18h
en période scolaire

Samedi :
10h-12h
toute l'année
(dont l'été !)

Où ?

Dans le bâtiment
de la mairie.

Quel tarif ?

Gratuit pour les - 18 ans,
12€/an pour les adultes
IMBATTABLE !

Combien ?

8 documents pour
3 semaines



LE SAVIEZ-VOUS ? LE PRÉ AUX LIVRES C'EST...

...15 000 LIVRES !

partagés entre toutes les bibliothèques de la CC4R dans le réseau IDELIRE, vous réservez et venez chercher votre livre à Saint-Jean...

...DES NOUVEAUTÉS

achetées chaque trimestre...

...UNE APPLICATION

BibEnPoche

qui permet de consulter et réserver les livres en rayon, depuis votre smartphone...

...DES ABONNEMENTS

à des magazines de thèmes diverses...

...UNE OFFRE LARGE

de romans graphiques, BD et une collection spéciale livres ados...

...LE PLUS

Partagez vos suggestions de lecture, nous les achetons !

C'EST AUSSI...

...DES ÉVÈNEMENTS

toute l'année : rencontres d'auteurs en résidence, ateliers d'illustration, d'écriture..., lectures sur le marché.



✉ lepreauxlivres@gmail.com

🌐 www.bibliotheque.cc4r.fr

f lepreauxlivres f Reseauldelire



AUX FILS D'ART JEAN

L'association Aux fils d'Art Jean tisse depuis quelque temps maintenant, en mélangeant convivialité et créativité.

Toutes les matières sont à l'honneur lors de nos rencontres : tissu, laine, papier et bien d'autres...

Les ateliers sont remplis d'astuces, de conseils et de bonnes idées.

Voici quelques témoignages de nos adhérentes :

” Je vais régulièrement aux ateliers coutures, c'est un peu ma petite pause créative, un moment que l'on prend, rien que pour soi. Les membres de l'association sont toujours là pour un conseil ou un avis. Il y a une belle énergie du partage. La première fois que je suis venue, je n'avais jamais utilisé une machine à coudre, aujourd'hui je suis fière de ce que j'arrive à faire.

Émeline

” J'aime les ateliers «soirée couture libre», nous nous retrouvons dans un endroit spacieux et calme. Ce moment m'offre une parenthèse conviviale, remplie de partages... J'y vais selon les créneaux avec ma fille. Je lui transmets ce que j'ai appris de ma mère. Elle apprend aussi des autres membres et cela est riche. Chacune vient avec son projet se met en route... Les papotages, astuces et conseils échangés vont bon train durant la soirée...

Mathilde

” Je m'appelle Juliette, j'ai 18 ans. Je viens depuis septembre 2022. Ce qui me motive à venir c'est la convivialité et l'entraide entre les couturières. Les deux heures le mardi soir sont un moment de partage.

Juliette

” Je participe aux ateliers de Fils d'Art Jean pour les bons conseils, les échanges d'idées, l'aide et le prêt de matériel de couture que l'on y trouve. C'est très motivant pour se mettre à l'ouvrage, ce que je n'arrive pas toujours à faire chez moi ! De plus, c'est très convivial et je passe un moment très agréable.

JC

” «A l'atelier fils d'art Jean, j'y trouve un temps pour moi, synonyme de tranquillité et d'ouverture aux autres, l'occasion de dompter ma machine, des idées et des envies à réaliser, un temps pour recycler et créer à partir de toutes sortes de tissus. Bref, souvent j'arrive fatiguée et repars ressourcée».

Fabienne

Peu de personnes ont osé, pensé ou pris le temps de SUIVRE LE FIL mais nous espérons que ces témoignages vous auront donné l'envie de vous lancer, de venir découvrir cette association de Saint-Jean qui espère agrandir sa toile...





LES P'TITS POUCETS

Été 2023, Les P'tits Poucets achèvent leur 3^e année d'activités à St Jean avec grand succès !!!

En effet, cette année scolaire aura vu la mise en place de 2 journées d'accueil hebdomadaire d'Immersion en Nature, pour des enfants de 6 à 12 ans. Activité encadrée par 2 binômes d'animatrices très complémentaires, qui ont largement contribué au succès de ces activités, par leurs talents et leurs compétences ! Les enfants accueillis et leurs parents ont été plus que demandeurs, enchaînant, pour une bonne partie des groupes, les différents cycles de l'année, faisant fi du froid et des aléas climatiques ! Jusqu'à ce que l'association se voie obligée de refuser du monde, faute de places, sur ce dernier cycle printanier !



Un succès très encourageant pour l'année prochaine !



Nous sommes donc en train de réfléchir à réorganiser les groupes, pour faire une proposition adaptée aux enfants de 5 à 7 ans tout en conservant la proposition actuelle, pour les enfants de 8 à 12 ou

14 ans... Ceci afin de mieux répondre à la demande, tout en perfectionnant l'écoute des besoins des enfants...

De plus, nous avons mis en place des après-midis nature «Graines d'explorateurs/trices» les mercredis, pour les enfants de 6 à 12 ans, qui vont être renouvelés dès septembre, afin de permettre aux enfants scolarisés classiquement de pouvoir bénéficier également de nos propositions !





Vie

ASSOCIATIVE

HAUT LES COEURS SOLHANDISEP

L'association Haut les Cœurs Solhandisep reprend ses activités et propose des sorties de loisirs (cinéma, restaurant, concerts, ski, belotes, balade etc....) aux personnes en situation de handicap de la CC4R en compagnie de bénévoles grâce à un bus adapté au transport des fauteuils roulants.

En juin, 2 bénéficiaires de Saint-Jean partiront pour profiter de 5 jours de vacances à Métabief avec 4 bénévoles. Ces vacances se font avec Annemasse Sports Handicap que nous remercions vivement.

D'autres sorties auront lieu cet été et le programme sera affiché en mairie. Alors, si vous êtes en situation de handicap ou si vous souhaitez nous rejoindre en tant que bénévole, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou mail. Vous pouvez également consulter notre groupe facebook pour découvrir nos activités.



☎ 06 81 90 46 01 (le soir)
✉ solhandisep@outlook.fr
f solhandisep

ASSOCIATION PERISCOL

Depuis 25 ans, l'association « Periscol » organise la garde périscolaire des enfants de l'école de Saint-Jean de Tholome de la petite section au CM2, avant et après l'école, le matin dès 7h05 et le soir jusqu'à 19h.



Le bureau se compose de parents d'élèves bénévoles et d'une équipe de trois animatrices professionnelles : Marie-Jo pour les maternelles, Paola et Camille pour les élémentaires. Nous profitons de ce mot pour les remercier

pour leur engagement et leur travail, au quotidien, auprès de nos enfants.

Le vendredi 16 juin, nous avons pu fêter l'été ensemble. Vous avez été nombreux et c'était une très belle soirée. Merci de votre présence Venez fêter l'été avec nous !

Les membres de l'association vous souhaitent un bel été !

✉ periscoldestjean@gmail.com





PRATIQUES

Mairie

Le conseil municipal se tient le premier mardi de chaque mois. Madame le Maire reçoit sur rendez-vous les lundis, mardis et jeudis de 8 h 30 à 16 h 00 et les vendredis et samedis de 8 h 30 à 11 h 30.

🕒 Heures d'hiver d'ouverture de la Mairie :

- Lundi et Mardi : 14 h 00 - 17 h 00
- Mercredi : 9 h 00 - 12 h 00
- Jeudi : 16 h 00 - 18 h 00
- Vendredi : 8 h 00 - 12 h 00 et 14 h 00 - 17 h 00
- Samedi : sur rendez-vous

Une permanence téléphonique est assurée tous les jours de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 (sauf les mercredis, jeudis et vendredis).

Le jeudi de 18 h 00 à 19 h 00 : sur rendez-vous.

📍 Adresse

Chef-lieu - 74 250 Saint-Jean de Tholome
 ☎ 04 50 95 10 38 📠 04 50 95 14 46
 ✉ mairie@tholome.fr - 🌐 www.tholome.fr

Bibliothèque

🕒 Heures d'ouverture :

- Lundi : 16 h 00 - 18 h 00
- Jeudi : 16 h 00 - 18 h 00
- Samedi : 10 h 00 - 12 h 00

Pendant les vacances scolaires, la bibliothèque est ouverte le samedi de 10 h 00 à 12 h 00.

🌐 www.bibliotheque.cc4r.fr



Architecte conseil

📍 consultable aux bureaux de la CC4R. Prendre rendez-vous directement auprès de l'accueil de la CC4R.

Assistante Sociale

📍 immeuble « Les Tilleuls », avenue de la Tour de Fer (à côté du Centre de Vacances « Le Nid »), à Saint-Jeoire.

🕒 Mardi matin et vendredi matin.

☎ 04 50 35 99 17 - sur rendez-vous.



ADMR du Môle

📍 73, place Germain Sommeiller - 74490 Saint-Jeoire
 ☎ 04 50 35 99 17 - ✉ accueil.lemole@fede74admr.org

CC4R - Communauté de Communes des 4 Rivières

📍 Siège : Mairie - 74 250 Marcellaz

📍 Bureaux : 28, chemin de la ferme SAILLET - 74 250 Fillinges

☎ 04 50 31 46 95 - 📠 04 50 31 68 12 - 🌐 www.cc4r.fr

Informations EDF

En cas de coupure d'électricité, vous pouvez téléphoner au numéro suivant : **0810333074**, qui vous renseignera sur les causes et effets de la panne, ainsi que sur les délais quant au rétablissement du courant.

Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe

☎ 04 50 95 71 63

☎ Astreinte eau : 07 88 40 92 24

☎ Astreinte assainissement : 06 77 04 19 50

🌐 www.s-rb.fr

DÉCHETTERIES DES QUATRE RIVIÈRES

(SITE DE VIUZ-EN-SALLAZ / PEILLONNEX)

ÉTÉ

DU 1^{ER} MARS AU 30 NOVEMBRE

Lundi	13 h 00 - 18 h 50	13 h 00 - 18 h 50
Mardi	Fermée	13 h 00 - 18 h 50
Mercr.	13 h 00 - 18 h 50	13 h 00 - 18 h 50
Jeudi	13 h 00 - 18 h 50	Fermée
Vend.	9 h 00 - 11 h 50 / 13 h 00 - 18 h 50*	9 h 00 - 11 h 50 / 13 h 00 - 18 h 50*
Samedi	9 h 00 - 11 h 50 / 13 h 00 - 18 h 50*	9 h 00 - 11 h 50 / 13 h 00 - 18 h 50*
Dim.	Fermée	Fermée

HIVER

DU 1^{ER} DÉCEMBRE AU 28 OU 29 FÉVRIER

Lundi	13 h 00 - 17 h 20	13 h 00 - 17 h 20
Mardi	Fermée	13 h 00 - 17 h 20
Mercr.	13 h 00 - 17 h 20	13 h 00 - 17 h 20
Jeudi	13 h 00 - 17 h 20	Fermée
Vend.	9 h 00 - 11 h 50 / 13 h 00 - 17 h 20*	9 h 00 - 11 h 50 / 13 h 00 - 17 h 20*
Samedi	9 h 00 - 11 h 50 / 13 h 00 - 17 h 20*	9 h 00 - 11 h 50 / 13 h 00 - 17 h 20*
Dim.	Fermée	Fermée

